



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège La Côte Radieuse
CANET-EN-ROUSSILLON



Canet en Roussillon, le 04 Mai 2026

Le Principal

A

Mesdames et Messieurs les

Parents d'élèves de 3^{ème}

Objet : **ORIENTATION POST 3^{ème}**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que le Service en Ligne Affectation ouvre ce jour à 14h. Pour y accéder veuillez cliquer sur le lien ci-après : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/>. Ce service vous permettra dans un premier temps de visualiser toutes les offres de formation de niveau post 3^{ème}. Nous vous invitons à vous y rendre avec votre enfant pour se positionner sur son orientation. Vous pouvez également consulter l'offre de formation sur le guide ID METIERS OCCITANIE 2026.

De plus, afin d'appréhender l'orientation Post 3^{ème} de votre enfant dans les meilleures conditions, vous trouverez ci-dessous un ensemble d'informations qui peuvent vous être utiles.

ORIENTATION EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Nous vous informons que le **lycée de secteur** des élèves de 3^{ème} du secteur du Collège La côte radieuse (Canet, Ste Marie et Villelongue) qui souhaitent s'orienter en 2^{nde} Générale et Technologique est le **lycée de CANET**. Pour les élèves qui habitent à ST Nazaire, le lycée de secteur est le **lycée Picasso** (Dérogação possible pour le lycée de canet).

Toutefois, vous pouvez être amené à inscrire votre enfant dans un autre lycée pour les raisons citées ci-dessous.

1. Demandes de formations spécifiques 2^{nde} à recrutement académique

⇒ 2^{nde} GT BACHIBAC (Lycée Arago à Perpignan)

Vous êtes invité à consulter le site du lycée pour les conditions d'admission et les dossiers éventuels à constituer.

2. Demandes de dérogação au lycée de secteur (Document disponible sur le site du Collège)

Il sera possible de demander une dérogação au lycée de secteur uniquement pour les motifs ci-dessous.

- Elève souffrant d'un handicap
- Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement
- Elève boursier sur critères sociaux
- Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans le lycée demandé
- Elève dont le domicile, en zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité
- Elève devant suivre un parcours scolaire particulier
- Autres

La demande de dérogação (que vous trouverez sur le site du collège dans l'onglet Orientation) **doit être retournée au Collège** accompagnée impérativement des justificatifs en lien avec le (ou les) motif(s) demandé(s) **avant le mercredi 13 mai 2026.**

Remarque : Les élèves qui souhaiteraient suivre la 2^{nde} GT au lycée de Canet doivent demander une dérogação au motif « *Elève dont le domicile, en zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité* »

1. Demande d'un enseignement optionnel facultatif à recrutement départemental

Il n'y a pas de dérogation à effectuer pour postuler dans les lycées concernés. Il suffira de saisir le vœu où est précisée l'option facultative ou bien d'inscrire sur la fiche en vœu 1 en précisant l'option facultative demandée. Les affectations se feront directement en fonctions des résultats. Ci-dessous les lycées et les options proposés.

LEGTA Thésa	Lycée Christian Bourquin Argeles sur Mer	Lycée Déodat de Séverac Céret	Lycée Aristide Maillol Perpignan	Lycée Jean Lurçat Perpignan	Lycée Pablo Picasso Perpignan	Lycée François Arago Perpignan	Lycée Charles Renouvier Prades
----------------	---	----------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Chinois				X			
Italien			X				
Danse/Musique				X			
Théâtre/Cinéma audiovisuel					X		
Création et culture-design				X			
Santé et Social				X			X
Biotechnologie	X			X			
Écologie, Agromonie, Territoire, Développement Durable	X						
Sciences et laboratoire			X				
Création et Innovation Technologique		X			X		
Sciences de l'ingénieur					X		X
Bilingue catalan	X	X	X		X		X
Grec						X	
Portugais						X	
Arabe						X	

ORIENTATION EN SECONDE PROFESSIONNELLE

Les formations pour l'affectation en 2nde Professionnelle sont dorénavant regroupées en « famille de métiers » listées ci-dessous. Nous vous invitons à consulter les sites des lycées proposant ces formations pour un aperçu plus complet des bacs professionnels proposés.

- Métiers de l'aéronautique
- Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement
- Métiers de l'alimentation
- Métiers de l'hôtellerie-restauration
- Métiers de la beauté et du bien-être
- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules
- Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels
- Métiers de la relation client
- Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
- Métiers des industries graphiques et de la communication
- Métier des transitions numériques et énergétiques
- Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées

FORMULATION DES VOEUX

A partir du 4 mai, vous pourrez saisir les INTENTIONS DEFINITIVES d'ORIENTATION (**la ou les formation(s) précise(s) souhaitée(s)**) et d'AFFECTATION (le ou les lycée(s) souhaité(s) de votre enfant).
13 MAI 2026.

Depuis la page d'accueil Educonnect ---> Sélectionner le profil : Responsable d'élève ---> Connexion avec les **identifiants Educonnect** qui vous permettent d'aller sur l'ENT

Depuis la page d'accueil Mon compte Educonnect

---> Sélectionner "mes services" puis "Orientation"

---> "Choisir son orientation "

---> "Je choisis les intentions d'orientation"

---> "Ajouter une intention"---> "Sélectionner une voie d'orientation"(vous pouvez en saisir 3: 2nde GT, 2nde Pro, CAP) ---

> **VALIDER** (chaque intention saisie)

---> Puis sur l'icone "Où" vous choisissez l'établissement et l'option où la filière

--->**VALIDER LES INTENTIONS** (un mail de confirmation vous sera alors adressé)

Remarque :

A l'issue des conseils de classe qui se dérouleront les 1 et 2 juin prochain, Vous devrez vous reconnecter sur votre compte educonnect (procédure de connexion identique) afin de consulter et d'accuser réception de l'avis définitif du conseil de classe.

Bien cordialement,

Le Principal